



Recherche de fuite

Par ISTAMBOUL

Bonjour,

Dans le cadre d'un sinistre (dégât des eaux) déclaré par mes soins en janvier 2012 dont la source est située à l'étage au dessus de l'appartement dont je suis propriétaire-habitant, la recherche de fuite n'a toujours pas été faite, ni par la locataire occupant l'appartement concerné, ni par l'agence qui en gère la location pour le compte de son propriétaire.

En dépit de deux réunions d'expertise et contre-expertise, des relances adressées au gérant de cet appartement par l'expert et le syndic de l'immeuble, les choses ne bougent pas.

Qui est effectivement compétent dans cette affaire pour obtenir que la recherche de fuite soit effectuée?

J'ajoute que moi-même et la locataire de l'appartement où l'origine de la fuite a été identifiée par l'expert, sommes assurées au sein de la même compagnie, qui a nommé un expert unique pour traiter de nos deux dossiers. Le dit expert donnant le sentiment de faire traîner les choses au maximum, j'ai saisi le médiateur de l'assureur ? sans résultat pour le moment.

Je vous remercie par avance de votre réponse.